



FONDATION DE LA
CITÉ-DES-JEUNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

23 SEPTEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

- 1. Présences et quorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (octobre 2018)
- 4. Affaires découlant du procès-verbal du 15 octobre 2018
- 5. Rapport d'activités
- 6. Validation du choix du comptable
- 7. Présentation du budget pour l'année 2019-2020 et ses projets
- 8. Choix d'une stratégie de placement
- 9. Élection des membres du conseil des administrateurs pour l'année à venir
- 10. Varia
- 11. Levée de l'assemblée



Rapport d'activités

Réalisations de 2018-2019

- Visibilité (bande déroulante, arche, kiosque mobile, présence lors de la Grande Boucle des Trois-Lacs, etc.)
- Amélioration du processus de traitement des demandes d'aides
- Relance des campagnes de dons
- Soutien financier pour activité parascolaire : 300\$
- Soutien d'un projet didactique (websérie) : 246,25\$
- Collaboration au « projet kayaks »
- Bourses de la persévérance : 2 x 250\$
- Processus d'embauche d'une coordonnatrice





États financiers 2018-2019

François Pelletier, trésorier



Choix du comptable

→ Poursuivre avec Sylvain Morissette



Planification budgétaire pour l'année 2019-2020

François Pelletier, trésorier

Grandes orientations

- Poste de coordonnatrice – 37 500\$
 - Salaire et avantages sociaux : environ 35 000\$ (financé en partie par Emploi-Québec)
 - Équipement, téléphone, frais de déplacement et de représentation : environ 2 500\$
- Bourses et aides financières –12 000\$ (détail dans les prochains diapositives)
- Paiement des projets déjà engagés – 23 500\$
 - Kayaks : Environ 20 675\$
 - Tournoi de golf Yvon Vachon : Environ 1870\$
- Honoraires professionnels (comptable, etc.) – 500\$
- Frais de bureau, informatique – 2 000\$
- Permis, intérêts et frais bancaires – 250\$

Bourses et aide financière

Voici les différentes bourses ou offres d'aide financière dont vous pouvez bénéficier

Les formulaires sont disponibles sur le site internet, au bureau des Citadins et dans les secrétariats de l'école.

<p>Demande de soutien financier</p> <p>La Fondation offre une aide financière aux élèves dont les parents disposent de moyens financiers restreints et qui, sans cette aide, ne pourraient inscrire leurs enfants dans diverses activités en lien avec notre mission et nos objectifs.</p>	<p>Demande d'aide financière particulière offerte aux élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissages</p> <p>Cette demande <u>doit être entérinée par un intervenant</u> de l'école et doit répondre à l'objectif 3 de la Fondation.</p>
<p>Bourse d'études de persévérance</p> <p>Trois façons différentes de faire cette demande :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'élève pose lui-même sa candidature;• Un élève fait la demande pour un autre élève;• Un membre du personnel présente la candidature d'un élève. <p>Remplir le formulaire avant le 1^{er} mai de chaque année et le déposer au F-124.</p>	<p>Demande de bourse pour un projet</p> <p>Le projet doit répondre à la mission et à l'objectif 3 de la Fondation et doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Encourager le développement de compétences et d'habiletés sociales ;• Favoriser la motivation scolaire dans les domaines sportif, scientifique, artistique, social ou culturel.

Date limite des demandes de soutien financier et de bourse pour projet : 31 octobre et 28 février de chaque année.

Bourses et aide financière

- Bourses de la persévérance :
 - Secondaire 1 à 4 : 100\$ / année scolaire
 - Secondaire 5 : 2 bourses de 250\$
 - Adaptation scolaire : 100\$ ou 250\$?
- Bourse pour projets : jusqu'à 1 000\$ (maximum de 300\$ par demande)
- Aide financière pour évaluation : jusqu'à 3 demandes
- Soutien financier : jusqu'à 5 000\$ (maximum de 300\$ par demande)

Stratégie de placement

Situation actuelle

Tout est dans des dépôts à terme (moins de 2% d'intérêt annuellement)

Situation proposée

- 75% du montant dans des fonds de placement présumés sûrs (environ 4% d'intérêt annuellement)
- 25% du montant dans des fonds mutuels – portefeuille équilibré (intérêt plus variable pouvant frôler les 10%)

Élections

Les affaires de la Fondation seront administrées par un conseil d'administration composé d'un minimum de quatre (4) et d'un maximum de neuf (9) membres actifs en règle, dont un minimum de trois (3) membres du personnel actuel de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes.

Les postes vacants peuvent être comblés par les membres actuels de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes. De plus, un élève actuel de l'école peut être membre non votant du CA.

Postes dont le mandat se poursuit pour une deuxième année :

- Véronique Beaulieu (nommée par le C.A., à entériner par l'assemblée générale)
- Anik Charbonneau
- Pierre Molina
- François Pelletier



Questions diverses

Levée de l'assemblée